



FICHE TECHNIQUE

Solution Hydroalcoolique formulation OMS pour les mains - bouteille de 1L - Robé Médical

Solution hydro-alcoolique formulation recommandée par l'OMS (organisation mondiale de la santé) pour l'antisepsie des mains.

Ce produit est fabriqué en France en coopération avec une distillerie de spiritueux dans le cadre de la pénurie de gel selon les termes de l'arrêté du 13 mars modifié par celui du 20 mars 2020 ([arrêté du 20 mars en pdf](#)).

Solution liquide en bouteille PET de 1 litre pour utilisation de préférence en recharge de flacon vide.

Gardez vos flacons et ne les jetez pas ! Conservez vos bouteilles type 33cl avec bouchon sport.

Produit disponible en quantités suffisantes permettant la vente sans limites:

- aux professions de santé
- aux entreprises
- aux particuliers
- aux revendeurs .

Pour usage externe uniquement
Eviter tout contact avec les yeux
Maintenir hors de portée des enfants

Mode d'emploi : Remplir la paume d'une main avec la solution et frictionner toutes les surfaces des mains jusqu'à ce que la peau soit sèche.

Composition pour 10 000 ml (bouteille de 1000 ml)

- Ethanol 96% : 8333ml
- Eau distillé : 1105 ml
- Peroxyde d'hydrogène 3% : 417 ml
- Glycérol 98% : 145 ml

Formulation sans épaississant, sans carbomère et sans polymère * (épaississant utilisé pour la plupart de gel hydroalcoolique)

Liquide inflammable : tenir éloigné de la chaleur et de toute flamme

* Les polymères acryliques sont utilisés, entre autres choses, comme agents épaississants des solutions aqueuses. Ils sont connus pour faire parti des micro-plastiques présents dans les sédiments océaniques et sont donc néfastes pour l'environnement.



SAVONA GEL HYDROALCOOLIQUE**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**
Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - Annexe II**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : SAVONA GEL HYDROALCOOLIQUE
 Code du produit : S470875
 Code UFI : 846S-SJ0W-920U-TQ2E

1.2. Utilisations identifiées et pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Désinfection des mains par friction. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : SOLIPRO - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.
 Adresse : Immeuble Smart Parc / BAT Est - 11 Avenue Dubonnet - 92400 Courbevoie
 Téléphone : 01 46 67 58 50 Fax : 02.22.44.28.63.
 Adresse mail : consommateurs@boltonsolitaire.fr
 Site internet : www.solipro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.**

Liquide inflammables, Catégorie 2 (Flam. Liq. 2, H225)
 Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye irrit. 2, H319)

Ce mélange n'est pas classé pour le danger pour l'environnement

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit biocide (voir la rubrique 15)

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Pictogrammes de danger :

**Mention d'avertissement :**

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P305 + P351 + P338 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 P102 Tenir hors de portée des enfants
 P273 Eviter le rejet dans l'environnement
 P501 Eliminer le contenu et son récipient comme un déchet dangereux conformément à la
 En cas d'incident, consulter le CENTRE ANTI-POISON le plus proche.
 Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
 Ne pas réutiliser l'emballage vide.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) \geq 0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

SAVONA GEL HYDROALCOOLIQUE**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

| Identification | (CE) 1272/2008 | Note (VLE/CMR) | % |
|--|---|----------------|----------|
| CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 REACH N° 01-2119457610-43 ETHANOL | Flam. Liq. 2, H225 Eye irrit. 2, H319 | [1] | 50 - 97 |
| CAS : 67-63-0 CE : 200-661-7 INDEX : 603-117-00-0 ALCOOL ISOPROPYLIQUE | Flam. Liq. 2, H225 Eye irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 | [1] | 2,5 - 10 |
| CAS : 56-81-5 CE : 200-289-5 GLYCERINE | | [1] | 1 - 2,5 |

(Texte complet des phrase H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas d'inhalation :**

Faire respirer de l'air frais et garder au chaud et au repos.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes et en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés.

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Rincer abondamment.

En cas de rougeur, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire, absorber par la bouche

Garder au repos. Ne pas faire vomir

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 5 : MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit étiqueté inflammable

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz conviennent pour de petits feux

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

SAVONA GEL HYDROALCOOLIQUE

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut compter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée dans les fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 7 - Manipulation et stockage

Voir la rubrique 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Voir la rubrique 13 - Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant utilisation

Bien refermer le bouchon après utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédure recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants

Stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

Emballage

Toujours conserver dans l'emballage d'origine

Conserver le flacon en position verticale

Ne pas retirer l'étiquettes du produit

Les emballages entamés doivent être jetés et éliminés selon la réglementation locale en vigueur

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit destiné aux professionnels

Se référer à la rubrique 1 pour l'indication du produit

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeur limite d'exposition professionnelle :**

- France (INRS - ED984 - oct 2016)

| Nom | Numéro CAS | VME | VLE | TMP |
|-----------------------------|------------|----------------------|------------------------|-----|
| ETHANOL | 64-17-5 | 1000ppm 1900mg/m3 | 5000 ppm 9500 mg/m3 | 84 |
| ALCOOL ISOPROPYLIQUE | 67-63-0 | | 400 ppm 980 mg/m3 | 84 |
| GLYCERINE | 56-81-5 | 10mg/m3 | | 84 |

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**ETHANOL (CAS : 64-17-5)**

SAVONA GEL HYDROALCOOLIQUE

| | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Utilisation finale : | Travailleurs |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 950 mg / m ³ |
| | |
| Voie d'exposition : | Dermale |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 946 mg/kg de poids corporel/jour |
| | |
| Utilisation finale : | Consommateurs |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 114 mg / m ³ |
| | |
| Voie d'exposition : | Dermale |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 206 mg/kg de poids corporel/jour |
| | |
| Voie d'exposition : | Orale |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 87 mg/kg de poids corporel/jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) :**ETHANOL (CAS : 64-17-5)**

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| Compartiment de l'environnement : | Sol |
| PNEC : | 0,63 mg/kg |
| | |
| Compartiment de l'environnement : | Eau douce |
| PNEC : | 0,96 mg/l |
| | |
| Compartiment de l'environnement : | Eau de mer |
| PNEC : | 0,79 mg/l |
| | |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment d'eau douce |
| PNEC : | 3,6 mg/kg |
| | |
| Compartiment de l'environnement : | STP |
| PNEC : | 580 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesure de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

- protection des mains

Non concerné.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection appropriés

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

| | |
|-----------------|------------------|
| Etat physique : | Liquide visqueux |
| Couleur : | Incolore |
| Odeur : | Alcool |

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | |
|------|---------|
| pH : | 8 +/- 1 |
|------|---------|

SAVONA GEL HYDROALCOOLIQUE

| | |
|--|---------------|
| Point/intervalle d'ébullition : | > 35°C |
| Intervalle de point éclair: | 18°C |
| Pression de vapeur (50°C) : | Pas de donnée |
| Densité : | < 1 |
| Hydrosolubilité : | Soluble |
| Viscosité : | Pas de donnée |
| Point/intervalle de fusion : | Pas de donnée |
| Point/intervalle d'auto-inflammation : | Pas de donnée |
| Point/intervalle de décomposition : | Pas de donnée |
| Indice de réfraction : | Pas de donnée |

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Le mélange est stable sous des conditions normales de manipulation et stockage

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7

10.3. Possibilité de réaction dangereuses

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel
- la chaleur
- l'humidité
- l'exposition à la lumière

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits

10.6. Produit de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le mélange est classé dangereux pour la santé compte-tenu des données disponibles et des règles de calcul définies dans le règlement (CE) 1272/2008.

11.1.1. Substances

Pas de donnée.

11.1.2 Mélange**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux. Eye Irrit 2. H319.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur le cellule germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

SAVONA GEL HYDROALCOOLIQUE

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

12.1.1. Substances

Pas de donnée.

12.1.2. Mélanges

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée.

12.2.1. Substances

Pas de donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2017 - IMDG 2016 - OACI/IATA 2017).

14.1. Numéro ONU

1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1987 : ALCOOLS, N.S.A.

(éthanol, propane-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID :

| Code | Etiquette | QL | Dispos. | EQ | Cat. | Tunnel |
|------|-----------|----|--------------|----|------|--------|
| F1 | 3 | 1L | 174 601 640C | E2 | 2 | D/E |

IMDG :

| | QL | FS | Dispos. | EQ |
|--|----|---------|---------|----|
| | 1L | F-E,S-D | 274 | E2 |

IATA :

| Passager | Quantité | Cargo | Dispos. | note | EQ |
|----------|----------|-------|---------|---------|----|
| 353 | 5L | 364 | 60L | A3 A180 | E2 |
| Y341 | 1L | | | A3 A180 | E2 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

SAVONA GEL HYDROALCOOLIQUE**15.1. Règlements/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les règlements suivants ont été pris en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

- Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible

- Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible

- Etiquetage des biocides (Règlement CE n° 1451/2007)

TP 1 : hygiène humaine.

Contient les substances actives :

ETHANOL - CAS 64-17-5 - 652 g/kg.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE - CAS 67-63-0 - 30 g/kg.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique est réalisée pour les substances concernées. Les données sont indiquées dans les différentes rubriques concernées de la fiche de données de sécurité du produit.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et règlements locaux.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

La classification du présent mélange a été obtenue par calcul conformément au règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3

| | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Abréviations :

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

OACI : Organisation de l'Aviation Civile International

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail

GHS05 : Corrosion

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique

STP : usine de traitement des eaux usées

TMP : tableau des maladies professionnelles

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable

SVHC : Substance of Very High Concern

MISE A JOUR :

- rubrique 8.